

Contrat d'accompagnement

Programme ECOM BOSS

Entre

Le Coach	L'Élève
CASANOVA LIMITED COMPANY 701 Tillery St, Austin TX 78702 – USA Représentée par Gaspard Grosjean, Président	Louka Gambier 12 Bis Rue Calas18000 Bourges, France

Conclu par voie électronique à la date d'acceptation en ligne par l'Élève.

Article 1

Objet et champ d'application

Ce contrat définit les conditions dans lesquelles le Coach fournit à l'Élève un accompagnement en ligne comprenant de la formation, du mentorat et du suivi destiné à concevoir, lancer et développer une activité de dropshipping (ci après les « Services »).

L'Élève reconnaît contracter au programme ECOM BOSS en qualité de professionnel pour les besoins de son activité commerciale et demande expressément l'exécution immédiate de la prestation dès l'acceptation du présent contrat.

Le coaching pourra être effectué par le Coach ou l'un de ses formateurs référents conformément à l'article 12.

Le Coach n'intervient ni comme avocat, ni comme expert-comptable, ni comme conseiller fiscal ou réglementaire.

Les Services ne constituent ni une prestation de conseil juridique ou fiscal, ni une prestation d'intermédiation commerciale, ni une garantie de réussite commerciale.

Article 2

Description des services

Les services comprennent notamment :

- Le calendrier prévisionnel des sessions et le volume d'heures
- Les modules de formation et ressources pédagogiques
- Les sessions de coaching en visioconférence (individuelles et collectives)
- L'accès à la communauté et aux supports méthodologiques

Toutes les sessions se déroulent à distance, via les outils de visioconférence et la plateforme e-learning du Coach.

Report d'une session : tout report doit être notifié au moins 48 h à l'avance. Passé ce délai, la session est considérée comme effectuée et ne peut être reprogrammée.

Des appels hebdomadaires de suivi permettent d'évaluer la progression et d'ajuster la stratégie. Les modalités pratiques (canaux, créneaux, fréquence) sont détaillées en Annexe 1.

Article 3

Engagements du Coach

Le Coach s'engage à accompagner l'Élève avec diligence et professionnalisme **jusqu'à l'atteinte de 1 000 € de chiffre d'affaires journalier (1K/DAY)**.

Cet accompagnement inclut :

- Recherche produit — identifier des produits potentiellement rentables avec des critères de validation précis
- Création de boutique — support pour un site optimisé en design et expérience utilisateur
- Publicité — conseils pour configurer et optimiser des campagnes

- Suivi régulier — appels hebdomadaires + disponibilité pour les blocages (réponse sous 24 h maximum)

Le Coach informe l'Élève de toute difficulté substantielle affectant l'exécution des Services.

Article 4

Engagements de l'Élève

Pour tirer le meilleur parti du programme, l'Élève s'engage à :

- Fournir des informations exactes et collaborer de bonne foi
- Respecter les lois applicables à son activité (fiscal, social, douanier...) et consulter des professionnels compétents si nécessaire
- Régler le prix du coaching conformément à l'Article 5
- Participer aux sessions, lives et ateliers — prévenir au moins 48 h à l'avance en cas d'absence
- Consacrer au minimum 5 heures de travail effectif par semaine et mettre en œuvre les recommandations
- Créer, lancer et tester jusqu'à 3 sites opérationnels en respectant les recommandations du Coach et les politiques Google
- Tenir à jour les indicateurs de suivi (tableaux, rapports, journaux de tests)

Faire preuve de **respect et de bienveillance** envers l'ensemble de l'équipe de coaching. Le programme repose sur une relation de confiance mutuelle : les coachs s'investissent pleinement pour chaque élève et attendent en retour un comportement courtois, constructif et professionnel, aussi bien lors des sessions qu'au sein de la communauté.

Le non-respect **répété** de ces engagements peut justifier la résiliation du contrat (voir Article 6).

Article 5

Prix et paiement

Le prix total est fixé à 3500€ tel que déterminé lors de l'appel initial entre les Parties.

Paiement comptant ou échelonné : en cas d'échéancier, l'intégralité du prix reste due même en cas d'arrêt anticipé à l'initiative de l'Élève, sauf résiliation aux conditions de l'Article 6.

Tout acompte versé constitue un paiement partiel ferme et définitif — il ne s'agit pas d'arrhes et ne donne lieu à aucun remboursement en cas de désistement.

Moyens de paiement acceptés : carte bancaire, virement, crypto-monnaie.

Tout retard de paiement conséquent entraîne l'exigibilité immédiate des sommes restantes et la suspension du coaching.

Article 6 - Durée et renouvellement

Le présent contrat prend effet à la date d'acceptation en ligne par l'Élève et demeurera en vigueur jusqu'à la première des dates suivantes : (i) la date à laquelle l'Élève acquiert les aptitudes nécessaires pour générer un **chiffre d'affaires de 1.000 € par jour**, ou (ii) l'expiration d'un délai d'un (1) an à compter de la conclusion du contrat.

À l'issue de la période initiale d'un (1) an, un entretien téléphonique est organisé avec l'Élève afin d'évaluer son niveau d'engagement au regard de l'article 4 pendant toute la durée du coaching initial, ainsi que l'opportunité de poursuivre l'accompagnement.

À l'issue de cet entretien, par accord mutuel des Parties, l'une des trois options suivantes pourra être retenue :

- Option 1 — Reconduction gratuite d'un (1) an aux mêmes conditions contractuelles
- Option 2 — Reconduction avec nouvelle facturation conformément à la politique tarifaire du Coach en vigueur à la date de la reconduction (accord écrit et mutuel requis)
- Option 3 — Fin du coaching

La relation se clôture par un appel bilan au cours duquel un témoignage vidéo pourra être recueilli.

Article 7

Communauté et comportement

L'Élève est responsable de ses publications au sein de la communauté. Les échanges doivent rester respectueux et constructifs.

Sont notamment interdits : tout dénigrement public du Coach, de ses sous-traitants ou des autres élèves. Toute violation caractérisée peut entraîner la résiliation du contrat et l'allocation de dommages et intérêts.

Le Coach peut supprimer tout contenu illicite, offensant ou contraire aux règles de la communauté (Annexe 1).

Article 8

Indépendance des parties

Chaque Partie agit en toute indépendance. Aucun lien de subordination, mandat, société de fait ou joint-venture n'est créé par ce contrat.

L'Élève exerce son activité en toute autonomie et demeure seul responsable de son organisation, de son matériel et de ses obligations sociales.

Article 9

Limitation de responsabilité

Le Coach ne peut être tenu responsable des dommages indirects, pertes d'exploitation, de chiffre d'affaires ou de données résultant des décisions prises par l'Élève pendant ou après le coaching.

Article 10

Conformité réglementaire

L'Élève demeure seul responsable de l'intégralité de son activité de dropshipping, et notamment :

- Du choix de ses produits et de leur conformité aux réglementations en vigueur (sécurité, normes CE, produits dangereux ou réglementés)
- De la conformité de son site, de ses CGV, de sa politique de retours et de son service après-vente aux obligations légales applicables
- De ses pratiques marketing et publicitaires, notamment en matière de loyauté, transparence et droit de la concurrence
- De ses obligations fiscales et douanières, incluant la collecte et la déclaration de la TVA
- De la protection des données personnelles de ses clients, conformément au RGPD
- Du respect des droits de propriété intellectuelle (marques, images, contenus)
- Du respect des conditions d'utilisation des plateformes de commerce en ligne et des régies publicitaires

Le Coach ne réalise aucun audit de conformité et ne se substitue pas aux conseils d'un professionnel qualifié. Il n'est tenu à aucune obligation de conformité des produits, boutiques ou opérations de l'Élève aux réglementations applicables.

L'Élève s'engage à ne pas utiliser les Services pour des activités illicites, trompeuses ou contraires aux politiques des plateformes de commerce en ligne. Toute violation de cet engagement engage sa seule responsabilité.

Article 11

Exécution immédiate

Les Parties reconnaissent que le contrat est directement lié à l'activité commerciale de l'Élève. Toute commande est définitive dès son acceptation et sa consommation, notamment dès l'accès aux contenus de la formation.

Article 12

Sous-traitance

Le Coach peut faire appel à des formateurs référents ou à une équipe de coaching pour exécuter ses obligations. Il demeure seul responsable à l'égard de l'Élève.

Article 13

Frais et dépenses

Les frais de déplacement, d'outils tiers, d'applications, d'abonnements, de publicité en ligne, de produits ou d'échantillons, de moyens de paiement, de logistique et de tout service externe à la formation ECOM BOSS demeurent à la charge de l'Élève.

Article 14

Propriété intellectuelle

Tous les contenus du Coach (vidéos, templates, méthodes, scripts, marques...) restent sa propriété exclusive. Aucune cession de droits n'est consentie.

Sous réserve du paiement complet, l'Élève bénéficie d'une licence personnelle, non exclusive et non transférable à vie, afin de consulter les contenus pour son usage professionnel.

Toute reproduction, diffusion, revente ou adaptation est interdite sans accord écrit préalable du Coach.

L'Élève s'interdit, au bénéfice de son propre compte ou de tiers, de copier, reproduire, ou d'exploiter les produits, boutiques, fiches produits ou stratégies des autres membres de la communauté. Toute violation entraîne la résiliation immédiate du présent contrat.

Le Coach peut, avec l'accord préalable de l'Élève, enregistrer des sessions, lives ou autres éléments de la formation à des fins pédagogiques, publicitaires et commerciales.

L'Élève s'abstiendra d'enregistrer les sessions sans l'accord exprès du Coach.

Article 15

Confidentialité

Les Parties s'engagent à ne divulguer à aucun tiers le contenu du contrat, les méthodes, supports, outils et savoir-faire transmis dans le cadre du coaching.

Cette obligation s'applique pendant toute la durée du contrat et pendant 5 ans après sa cessation, sauf obligation légale ou nécessité liée à un litige.

En cas de divulgation non autorisée, la Partie lésée peut demander réparation intégrale de ses préjudices.

Article 16

Données personnelles

Le Coach collecte les données personnelles nécessaires à l'exécution des Services. Elles sont destinées au Coach et à ses sous-traitants, et conservées à des fins de sécurité et de conformité légale.

Conformément à la réglementation, l'Élève dispose de droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition. Il peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Le Coach s'engage à ne céder ni vendre aucune donnée personnelle à des tiers, ni à les utiliser à des fins non prévues.

Article 17

Réclamations et résolution amiable

Toute réclamation doit être adressée par WhatsApp au Coach ou à ses sous-traitants. Les Parties s'efforcent de régler tout différend à l'amiable dans un délai de 15 jours.

À défaut d'accord, une mise en demeure peut être envoyée. Sans réponse satisfaisante dans les 30 jours, la juridiction compétente peut être saisie (Article 19)

Article 18

Clauses générales

Si une clause est jugée invalide, les autres conservent leur plein effet. Le présent contrat et son Annexe constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties.

Toute modification ultérieure doit faire l'objet d'un accord écrit. Le Coach peut mettre à jour les présentes pour des motifs légitimes ; toute modification substantielle sera soumise à l'acceptation de l'Élève.

Article 19

Langue, droit applicable et juridiction

Le présent contrat est rédigé en français et régi par le droit français.

Tout litige sera soumis aux juridictions françaises compétentes et, lorsque la loi le permet, au Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence.

Notifications : par mail avec accusé de réception (Élève) et par WhatsApp (Coach). Les enregistrements électroniques, journaux de connexion et confirmations de paiement font foi entre les Parties.

Signature électronique : l'acceptation en ligne (case à cocher, double clic, signature électronique) vaut signature et engagement contractuel.

Le Coach	L'Élève
CASANOVA LIMITED COMPANY Gaspard Grosjean, Président	Louka Gambier
	
Signature	Signature

Annexe 1 — Règlement intérieur ECOM BOSS

Ce document définit les règles de bonne conduite afin de garantir ta progression, ton autonomie et l'efficacité de l'équipe de coaching.

■ Horaires du support

Le support est disponible de 10 h à 22 h. Une réponse est garantie sous 2 h maximum durant ces créneaux. En dehors, aucune réponse n'est garantie.

■ Protocole audits

L'audit est une validation experte approfondie de ton travail, pas un service de correction. Tout site présentant des erreurs déjà couvertes dans les modules de formation sera redirigé vers celle-ci.

■ Autonomie obligatoire

Avant toute question ou demande d'audit, tu dois avoir consulté les vidéos Skool correspondantes.

■ Délai post-audit

Après un audit, un délai de 48 h minimum s'impose avant toute nouvelle sollicitation. Ce temps est dédié à l'implémentation des corrections.

🗨️ ■ Structuration des questions

Pose tes questions de façon claire et regroupe-les dans un seul message pour éviter les allers-retours inutiles.

■ Canaux de communication

WhatsApp est le canal principal pour les questions courantes et les blocages rapides. Les audits n'interviennent que sur un travail déjà réalisé.

■ Respect des appels

Toute absence non justifiée (no-show) entraîne un bannissement du support pendant 2 semaines.

Rappel : cet accompagnement a pour objectif de te rendre autonome et performant. Le support est un levier d'accélération, pas un substitut au travail personnel. Les meilleurs résultats vont à ceux qui appliquent, testent et respectent ce cadre.